

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S.Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Henault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute  
M. Georges Thiery à M. Daniel Guillaume  
Mme Cécile Jourdain à Mme Arlette Buzaré  
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

*Absent excusé :*

Yvon Robert

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Date de la convocation            | 18 Février 2020 |
| Date de l'affichage               | 19 Février 2020 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33              |
| Nombre de présents                | 28              |
| Nombre de votants                 | 32              |

-----  
**2020-10      Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2019**

**Rapporteur : A. Buzaré**

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2019 laisse apparaître :

- Un excédent de clôture à la section de fonctionnement de 5 670 246,43 €
- Un déficit de clôture en investissement de – 230 795,96 €

Il sera demandé aux membres du Conseil :

**Pour la section de fonctionnement :**

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2019 pour 2 170 000,00 € à la section d'Investissement du Budget primitif 2020.
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2020 soit 3 500 246,43 €

**Pour la section d'investissement :**

- De reporter le déficit d'investissement d'un montant de – 230 795,96 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 18 février 2020,

**DÉCIDE :**

**Pour la section de fonctionnement :**

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2019 pour 2 170 000,00 € à la section d'Investissement du Budget primitif 2020.
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2020 soit 3 500 246,43 €

**Pour la section d'investissement :**

- De reporter le déficit d'investissement d'un montant de – 230 795,96 €

**Adopté par 26 voix Pour et 6 Abstentions (Robert Hénault, Laure Detrez, Maurice Le Teuff, Michèle David, Pierre Yves Le Grogneq, Patricia Le Bec Danse).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 26 Février 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL

